

Solution numérique CovidProtect pour la vaccination contre le COVID-19 : conditions d'utilisation (état au 10 février 2021)

1. Objet

- a. Les présentes conditions d'utilisation règlent l'utilisation de l'application web « <https://ge.covid-vaccin.ch/> » (ci-dessous CovidProtect), laquelle vise à soutenir numériquement le processus de vaccination conformément au plan de vaccination du canton de Genève et aux consignes de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- b. CovidProtect est une application web dont l'accès est sécurisé (<https://>). Elle permet aux personnes qui résident dans le canton de Genève ou qui peuvent s'y faire vacciner (frontaliers assurés LAMal, employés des organisations internationales au bénéfice d'une carte de légitimation) et qui souhaitent se faire vacciner de s'enregistrer et de prendre rendez-vous dans les lieux de vaccination disponibles. Chaque personne vaccinée obtient alors un certificat de vaccination. Ce dernier peut-être être délivré au format électronique (transfert sur www.mesvaccins.ch possible).
- c. CovidProtect permet aux fournisseurs de prestations mandatés par le canton de Genève de piloter, d'administrer, de documenter et de procéder au reporting selon les consignes de l'OFSP.

2. Accès et utilisation des données par le personnel responsable

- a. Le canton de Genève, le service du pharmacien cantonal (SPhC) et les administrateurs des centres de vaccination accordent les droits d'accès et d'administration de CovidProtect aux professionnels de la santé responsables, aux assistants médicaux spécialisés et au personnel responsable pour l'administration.
- b. Le SPhC et les administrateurs des centres de vaccination sont responsables de gérer les droits d'utilisation des personnes autorisées à employer l'application et doivent en particulier garantir que les personnes qui n'ont plus besoin de CovidProtect pour remplir leur mission ne disposent plus de droits d'accès.
- c. Le SPhC se réserve le droit de modifier, de limiter ou de bloquer l'accès à CovidProtect en tout temps si elle soupçonne une utilisation non conforme.
- d. Si l'autorisation d'un lieu de vaccination (centre ou autre service) est suspendue ou annulée, le SPhC lui enlève son accès à CovidProtect.
- e. Les informations de connexion à CovidProtect comme le nom d'utilisateur et le mot de passe sont personnelles et doivent être maintenues secrètes.

3. Disponibilité

- a. En dehors des heures de maintenance annoncées, CovidProtect est normalement disponible 24h/24. Des travaux de maintenance sans préavis ou des problèmes techniques peuvent cependant rendre temporairement le système indisponible, en particulier en période de forte sollicitation. La disponibilité de CovidProtect ne peut être garantie. Le canton de Genève n'est pas responsable en cas d'indisponibilité de CovidProtect.

4. Préparation, exploitation et prise en charge de CovidProtect

- a. Le logiciel CovidProtect est préparé, exploité et pris en charge par la société OneDoc SA, sise à l'Avenue de Sécheron 15, 1202 Genève. OneDoc SA garantit tous les aspects d'exploitation de CovidProtect (sécurité, réseau, prestation, sécurité des données, etc.).
- b. Si l'option de délivrer un carnet de vaccination électronique (myCOVIDvac) est choisie, la fondation meineimpfungen, Mattenstrasse 9, 3073 Gümliigen fournira le logiciel.

5. Coûts

- a. L'utilisation de CovidProtect est gratuite pour toutes les personnes souhaitant se faire vacciner ainsi que pour le personnel responsable.

6. Protection des données et confidentialité

- a. Tous les services de vaccination sont tenus de respecter la législation du canton de Genève en matière de protection des données.
- b. Les données saisies sur CovidProtect sont utilisées pour garantir le processus de vaccination. Elles sont protégées efficacement contre une lecture par des tiers non autorisés.
- c. Le SMC est autorisé à consulter les données dans le cadre du suivi des personnes testées et mises en quarantaine ou en isolement.

- d. les données saisies sur CovidProtect seront utilisées uniquement à des fins de l'organisation de la campagne de vaccination, le contrôle de l'épidémie et les tâches y relatives.
- e. En particulier, ni les collaborateurs ou actionnaires ou tout tiers en lien avec OneDoc SA ne sont autorisés à accéder aux données administratives des patients pour proposer d'autres services ou à des fins publicitaires.

7. Responsabilité

- a. Le canton et OneDoc SA ne sont pas responsables en cas de dommages de toute sorte résultant de l'utilisation ou de l'absence de disponibilité de CovidProtect. L'utilisation est volontaire et requiert d'accepter les risques induits.

8. For juridique et droit applicable

- f. Tout litige découlant de l'utilisation de CovidProtect doit être porté auprès d'un tribunal situé dans la même juridiction que le siège de l'administration du canton de Genève. Seul le droit suisse s'applique.

9. Réserve de modifications

- a. La direction générale de la santé du canton de Genève est autorisée à modifier les présentes conditions d'utilisation à tout moment, notamment pour les adapter aux changements de la situation juridique par la loi ou la juridiction.